



16 8 10 6 9

Désignation de l'entreprise Sas 3H IMMO				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 10 rue du Moulin				68510	UFFHEIM	
Numéro SIRET* 8 2 4 1 2 3 7 8 0 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 13				Durée de l'exercice précédent* 		
				Exercice N clos le 31/12/2017		
ACTIF				Brut	Amortissements-Provisions	
				1	2	
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	8 973	052	8 973
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	1 292	074	1 292
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	7 606	086	7 606
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	17 871	098	17 871
		Total général (I + II)	110	17 871	112	17 871
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE	120		24 000	
	Ecart de réévaluation	REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS	124			
	Réserve légale	Date d'enregistrement au Greffe 10-10-18	126			
	Réserves réglementées *	N° DU DEPOT 11 66 45 8	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		-9 121	
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		14 879	
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 400	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	543	172	592	
	Produits constatés d'avance		174			
		Total III	176		2 992	
		Total général (I + II + III)	180		17 871	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	186	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas 3H IMMONéant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2017

1

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens		dont export	215		214	
		services *		et livraisons	217		218	
				intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	9 121
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Autres charges {	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			808			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	9 121

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels			(IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) {					300	
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

					310	-9 121
--	--	--	--	--	-----	--------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

9 121

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342
Dédutions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
Dont divers	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370
						372
						9 121

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/12/2016 au 31/12/2017

Règlement ANC 2014 - 03 (PCG)

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	1 292	1 292	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	1 292	1 292	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 400	2 400		
Autres dettes	592	592		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	2 992	2 992		

COMMENTAIRE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/12/2016 au 31/12/2017

Terrains 3 parcelles représentant 1ha28a19ca destinés à la vente

Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				

3H IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 24 000 €
Siège social : 10 rue du Moulin, 68510 UFFHEIM
824 123 780 RCS MULHOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -9 120,95 € de la manière suivante :

perte de l'exercice : -9 120,95 €
au compte "report à nouveau" -9 120,95 €
s'élevant ainsi à -9 120,95 €.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mai 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président, Guillaume HOOG

